



## **ARRETE TEMPORAIRE DE CIRCULATION CS-19-380**

Le Maire de Bernay,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la route ;  
Vu le code de la Voirie routière ;  
Vu la demande présentée par le 10/12/2019 :

*Demandeur : Amicale du Centre Hospitalier de Bernay*  
*Raison : Foire à tout*  
*Lieux : Boulevard des Monts, rue des Monts, Chemin de Frocourt*  
*Date : le dimanche 14 juin 2020*

### **ARRETE**

**Article 1 :** Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation, de réglementer la circulation comme suit :

Le Dimanche 14 Juin 2020 de 05h00 à 20h00, la circulation sera interdite Boulevard des Monts dans sa totalité, sauf pour les riverains qui pourront dans sa section comprise entre le rond-point de la Croix Gloriant et la rue des Monts, pendant la période précitée. L'accès au cimetière à partir de la rue Louis Gillain sera également autorisé.

Le stationnement de tous véhicules, cycles, et motocycles sera interdit sur la totalité du boulevard des monts et rue des monts.

La circulation de tous véhicules sera interdite chemin de Frocourt sauf celle des véhicules des riverains. Le débouché du chemin de Frocourt sur le boulevard des monts sera interdit.

Les déviations de circulation relative aux interdictions mentionnées du présent arrêté se feront par la route des Grange, avenue Liberge de Granchain, rue du pont de l'étang, rue des Sources, rue du Chanoine Porée, rue des Fontaines, rue de Concorde, rue du Ravin et Louis Gillain, ou par la route des Granges, la rue aux Bœufs, l'avenue Kennedy et la rue Louis Gillain dans les deux sens, ou enfin par les rues Louis Gillain, du Ravin, les boulevards de Normandie, Sylla Lefèvre, Dubus, la place de Verdun, les rues Maurice Lemoing, Guy Pépin, Docteur Laillier, Guillaume de la Tremblaye, l'Avenue Guillaume de la Tremblaye, l'Avenue Liberge de Granchain, la voie sans dénomination reliant la route de Thiberville à la rue Anne de Ticheville et la route de Courbépine.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire sera mise en place par le service logistique de la ville de Bernay et le maintien sur les lieux de la signalisation réglementaire ainsi que du balisage de jour comme de nuit et il demeure responsable de tout incident résultant du fait de son activité.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera affiché sur les lieux par le bénéficiaire.

**Article 4 :** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen – 53 Avenue Flaubert – 76000 ROUEN – dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

L'ampliation du présent arrêté sera adressée, aux fins d'exécution ou d'information chacun en ce qui le concerne, à :

- |  |   |
|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Demandeur ;                                | <input type="checkbox"/> Service de l'Eau de la Ville de Bernay ;                         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Service Logistique de la Ville de Bernay ; | <input checked="" type="checkbox"/> Police municipale de Bernay ;                         |
| <input type="checkbox"/> Service Communication de la Ville de Bernay ;         | <input checked="" type="checkbox"/> Brigade de gendarmerie de Bernay ;                    |
| <input type="checkbox"/> Service Voirie de la Ville de Bernay ;                | <input type="checkbox"/> Préfecture de l'Eure ;   |
| <input type="checkbox"/> Service Propreté urbaine de la Ville de Bernay ;      | <input checked="" type="checkbox"/> Centre d'incendie et de secours principal de Bernay ; |
| <input type="checkbox"/> Service Mobilité de la Ville de Bernay ;              | <input type="checkbox"/> Service Voirie de l'ITBN ;                                       |
| <input type="checkbox"/> Service Commerce de la Ville de Bernay ;              | <input checked="" type="checkbox"/> Service Déchets ménagers de l'ITBN ;                  |
| <input type="checkbox"/> Service Espaces verts de la Ville de Bernay ;         | <input type="checkbox"/> Service Assainissement de l'ITBN.                                |

A Bernay, le 15 janvier 2020

Le Maire de Bernay



Jean-Hugues BONAMY